

# Mise à jour de la Stratégie ontarienne de gestion de l'utilisation de l'Ig

Organismes provinciaux du Réseau Trillium pour le don de vie,  
Programmes de sang et spécialisés  
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée

31 janvier 2018

# Mise à jour de la stratégie ontarienne de gestion de l'utilisation de l'Ig

## Contexte

Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario a élaboré sa première stratégie de gestion de l'utilisation de l'Ig en 2012 et l'a révisée en 2015. Les points qui suivent font état des exigences fondamentales liées à ces stratégies qui restent toujours valables afin de réduire la hausse insoutenable de l'utilisation de l'Ig.

## Portée

Cette stratégie s'applique à tous les hôpitaux dans lesquels de l'immunoglobuline est émise par un Service de médecine transfusionnelle ou une pharmacie. Les médecins et spécialistes qui commandent de l'Ig doivent être au courant de ces directives et s'y conformer.

## Stratégie

1. Respect des lignes directrices ontariennes de gestion de l'utilisation de l'Ig. L'indication clinique, la dose, la fréquence et la durée du traitement doivent être conformes aux *Lignes directrices ontariennes de gestion de l'utilisation de l'Ig*. Les Lignes directrices se trouvent dans la Trousse de gestion de l'utilisation de l'Ig à l'adresse : <http://transfusionontario.org/en/download/immune-globulin-toolkit-for-ontario/>
2. Recours au formulaire de demande d'Ig du MSSLD. Toute nouvelle demande d'Ig doit se faire à l'aide du formulaire du MSSLD. Les formulaires remplis doivent être gardés en dossier cinq (5) ans afin de permettre des vérifications ponctuelles. Le dossier peut être sous forme de papier, de microfiche ou de fichier électronique.
3. Étude/Approbaton dans des indications qui NE figurent PAS sur le formulaire de demande. Toute demande d'Ig prescrite pour une indication qui n'est pas approuvée dans les lignes directrices sera étudiée à l'hôpital. Un médecin responsable de l'approbation de telles demandes, ou son remplaçant, doit signer le formulaire. NOTA : en cas de menace au pronostic vital, l'Ig demandée sera immédiatement émise.
4. Calcul de la dose en fonction du poids corporel ajusté. Prescrire la dose idéale diminue à la fois les demandes d'Ig et les réactions indésirables, comme

l'hémolyse. Les hôpitaux peuvent choisir de recourir à la calculatrice de dose pour tous les patients afin de confirmer la pertinence de la dose demandée, mais ils doivent s'en servir en cas d'obésité du patient. La calculatrice de dose et d'IMC se trouve à l'adresse :

<http://transfusionontario.org/fr/download/calculatrice-de-dose-digiv-imc/>

5. Évaluation des résultats cliniques et besoin de réévaluation. Lorsque les patients suivent un traitement régulier pendant une certaine période, il faut mettre en place un mécanisme d'évaluation des répercussions cliniques. Tout patient doit être réévalué 6 mois après l'ordonnance initiale et tous les 12 mois par la suite. Il faut remplir un formulaire de demande du MSSLD au départ et après chaque évaluation, en particulier si les patients suivent un traitement de longue durée. On visera toujours à prescrire la dose minimale efficace.
6. Aucune péremption du produit. Il ne faut pas avoir d'Ig périmée. La Société canadienne du sang n'accepte pas les retours d'Ig, mais le Réseau régional ontarien de coordination du sang (RRoCS) vous aidera à envoyer ce produit coûteux dans un autre hôpital qui pourra s'en servir avant sa date de péremption.
7. Emploi pour l'IgIV et l'IgSC. Les formulaires de demande du MSSLD doivent servir à la fois pour les demandes d'IgIV et d'IgSC.

## L'avenir

Le Ministère étudie en ce moment d'autres modèles de financement avec un groupe d'experts. Une lettre, envoyée à des groupes de patients et dirigeants de RLSS le 29 septembre 2017, les informait de cette initiative. Selon les solutions mises de l'avant par ce groupe, la procédure de demande d'Ig dans les hôpitaux ontariens pourrait changer. Le MSSLD, en collaboration avec le RRoCS, tiendra les hôpitaux avisés de tout changement.

